

Sécurité des pipelines et interventions d'urgence

Vous recevez ce message parce que vous êtes **un responsable des situations d'urgence ou un agent public** situé à proximité de pipelines ou d'installations de Maritimes & Northeast. Maritimes & Northeast Pipeline est un réseau de pipelines de gaz naturel situé dans votre région et exploité par Enbridge Inc. (Enbridge). N'hésitez pas à partager ces informations précieuses avec votre équipe.

Détail du contenu :

- 2 Renseignements sur les interventions d'urgence
- 3 Directives pour creuser en toute sécurité
- 4 Droits de passage et consentement
- 5 Franchir ou traverser l'emprise
- 6 Installations de surface
- 7 Système de gestion des incidents
- 8 Informations sur les répartiteurs et les intervenants
- 9 Ressources
- 10 Informations sur les produits
- 11 À propos de Maritimes & Northeast



**Numéro d'urgence 24 h/24
de Maritimes & Northeast
1 888 444-6677**

26MNPEPFR

Contient des
renseignements
importants.



**Maritimes
& Northeast**
Pipeline



Risque : ignorer les renseignements de sécurités critiques ci-dessous pourrait engendrer des risques supplémentaires pour le public, les intervenants et l'environnement.

Reconnaître une fuite sur un pipeline

Dans le cas improbable d'une situation d'urgence, la sécurité publique est notre priorité absolue. Nous comptons sur votre expertise et nous vous fournissons les informations dont vous avez besoin. Nos équipes d'intervention d'urgence sont dépêchées sur place immédiatement, mais les signalements initiaux sont souvent adressés au service 911 ou à d'autres responsables de la sécurité publique. Les signes suivants peuvent indiquer une situation d'urgence potentielle concernant un pipeline et doivent être signalés immédiatement.



Voir

- Terre projetée ou semblant être projetée en l'air
- Flamme, si le gaz s'est enflammé
- Flux de vapeur blanche ou nuage de brouillard
- Présence d'une couche de givre inattendue au sol
- Végétation morte ou mourante dans une zone habituellement verte
- Bouillonnement continu dans une zone humide ou dans une mare, un ruisseau ou une rivière



Entendre

- Un grondement, un souffle ou un sifflement bruyant inhabituel



Sentir

- Pipelines de gaz odorisé : odeur inhabituelle de soufre ou d'œuf pourri
- Pipelines de gaz non odorisé : légère odeur similaire à celle du diesel ou du pétrole

Dangers potentiels dans le cas peu probable d'une fuite ou d'une rupture d'un pipeline de gaz naturel

- Vertiges ou suffocation : possible dans des endroits confinés ou mal ventilés.
- Incendie ou brûlures : les fuites de gaz peuvent s'enflammer en présence d'une étincelle.
- Explosion : si le gaz naturel se mélange à l'air dans les bonnes proportions, il peut provoquer une explosion.
- Débris volants : le gaz qui s'échappe peut propulser des objets et provoquer des blessures.

Étapes pour une intervention sécuritaire

Si vous êtes en danger, si vous endommagez un pipeline (y compris son revêtement) ou si vous voyez ou suspectez une fuite, aussi minime soit-elle, prenez les mesures suivantes :

- 1 Abandonnez tout équipement mécanique et toute source d'allumage à proximité de la fuite suspectée.
- 2 Sécurisez le site et établissez un plan d'évacuation ou abritez-vous sur place.
- 3 Surveillez les atmosphères dangereuses.
- 4 Contrôlez et redirigez la circulation.
- 5 Fournissez un accès immédiat au site aux représentants de Maritimes & Northeast.
- 6 Mettez en œuvre votre plan d'urgence local.

Dans le cas improbable d'une urgence

NE PAS essayer d'actionner les vannes du pipeline ou d'éteindre un incendie de pipeline.

- Seul le personnel de Maritimes & Northeast est habilité à manœuvrer les vannes des pipelines. Certaines vannes peuvent être fermées à distance par le centre de contrôle de Maritimes & Northeast, tandis que d'autres nécessitent la présence d'un personnel qualifié sur place.
- Fermer une vanne de manière inappropriée peut aggraver la situation ou provoquer une nouvelle fuite.

NE PAS générer d'étincelles. Les sources d'allumage possibles comprennent :

- | | | |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| • matières en combustion | • télécommandes de | • les équipements |
| • flammes nues | voiture (porte-clés | à sécurité non |
| • interrupteurs | à télécommande) | intrinsèque (par |
| • téléphones et téléavertisseurs | • véhicules à moteur | exemple, les drones) |
| • lampes de poche | | |

NE PAS entrer dans une installation de Maritimes & Northeast sans autorisation.

- Si un incendie se produit dans une de nos installations, mais que personne n'est en danger, nous demandons aux pompiers de rester à l'extérieur de l'enceinte.



Risque : si vous voyez quelqu'un en train de creuser ou de remuer le sol et qu'il n'y a pas de drapeaux ou de marques sur le sol, veuillez appeler le numéro d'urgence 24 h/24 de Maritimes & Northeast. Ne pas excaver le terrain de façon sécuritaire, met en danger votre sécurité et celle des intervenants d'urgence et de votre communauté. Les pratiques de sécurité lors des activités d'excavation peuvent vous sauver la vie.

Il ne faut pas se fier au bouche-à-oreille, aux cartes, à sa mémoire ou aux marqueurs de pipeline pour planifier un projet de creusement. Indiquez aux demandeurs de permis, aux services des travaux publics, aux excavateurs, aux entrepreneurs et aux promoteurs fonciers qu'ils doivent présenter une demande de localisation en suivant la procédure ci-dessous :

Exigences en matière d'appel à la centrale

1



Visitez cliquezavantdecreuser.com ou appelez votre centre d'appel unique local au moins trois jours ouvrables (selon la loi provinciale) avant de creuser.

2



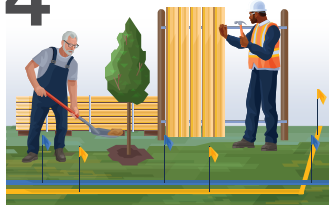
Lorsque vous soumettez une demande de localisation, fournissez les détails du projet tels que l'emplacement, le type de travaux et la date de début.

3



Le centre d'appel unique notifie les entreprises de services publics et les sociétés de pipelines (par exemple, Maritimes & Northeast) en votre nom.

4



Les localisateurs de pipelines et de services publics marquent les lignes souterraines en quelques jours pour vous aider à creuser en toute sécurité.

Questions fréquemment posées

Qu'est-ce que cliquezavantdecreuser.com et qui peut l'utiliser?

cliquezavantdecreuser.com est un service gratuit qui aide à prévenir les dommages aux services publics souterrains en permettant aux particuliers et aux entreprises de demander une localisation des infrastructures enfouies avant d'entreprendre des travaux de terrassement, tels que la pose de drains, le nivellement, l'excavation de sites, la construction de clôtures et la construction de routes.

S'il n'y a pas de marqueurs à l'endroit où je vais creuser, dois-je quand même utiliser cliquezavantdecreuser.com?

Oui, il faut toujours faire une demande de localisation. Les repères, y compris ceux des pipelines, sont censés indiquer une position approximative et ne sont pas toujours présents.

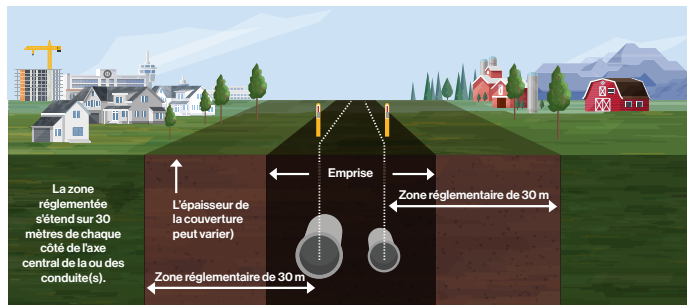
Je ne creuse pas très profond. Pourquoi utiliser cliquezavantdecreuser.com?

La profondeur des pipelines et autres services publics peut changer au fil du temps en raison de l'érosion, de l'évolution des sols ou d'autres facteurs.

S'il y a un emploi du temps chargé et que je n'ai pas le temps, dois-je quand même visiter le site cliquezavantdecreuser.com?

Oui. L'utilisation de cliquezavantdecreuser.com avant toute activité de terrassement n'est pas seulement conforme à la loi, mais peut contribuer à éviter des coûts inutiles ou des retards dans les travaux et peut même sauver une vie.

Qu'est-ce que l'emprise d'un pipeline?



L'emprise est une zone dégagée et étroite où passent les pipelines, ce qui permet au personnel de Maritimes & Northeast de les inspecter, de les entretenir, de les tester et d'intervenir en cas d'urgence. L'utilisation de véhicules et d'équipements lourds n'est pas autorisée, car elle peut endommager le pipeline.

Points clés concernant l'emprise et les marqueurs :

- Les marqueurs indiquent le nom de l'exploitant de l'oléoduc, le produit transporté et un numéro d'urgence.
- Il est interdit de retirer, de déplacer ou d'endommager les marqueurs.
- L'emprise doit rester dégagée pour les inspections, l'entretien et les urgences. Toute structure, tout équipement ou tout stock doit faire l'objet d'une autorisation écrite.
- Les pipelines sont surveillés par voie aérienne et terrestre. Les obstacles entravent les contrôles de sécurité.
- Les marqueurs indiquent l'emplacement approximatif des pipelines, mais ne constituent pas une alternative à la demande de localisation.
- Les clôtures, les routes, les allées, les arbustes et les arbres ne sont pas autorisés sur l'emprise, sauf autorisation écrite.
- Désignez un endroit situé en dehors de l'emprise comme point de rassemblement lors de l'élaboration des plans d'urgence.
- Signalez tout pipeline de Maritimes & Northeast exposé à notre numéro d'urgence 24 heures sur 24.

Marqueurs de pipeline



L'apparence des marqueurs peut être différente dans votre région.

Consentement dans la zone réglementée et dans l'emprise

La zone réglementée est une bande de terre de 30 mètres de largeur mesurée perpendiculairement de chaque côté de l'axe central de la ou des conduite(s). Dans cette zone, toute activité occasionnant une perturbation du sol ou susceptibles d'occasionner une perturbation du sol ne peut avoir lieu sans le consentement écrit de Maritimes & Northeast ou de l'entreprise pipelinère spécifiée.

Travailler à proximité de l'emprise d'un pipeline ou la traverser

Si vos activités doivent traverser l'emprise d'un pipeline de Maritimes & Northeast ou empiéter sur son emprise, vous devez contacter Maritimes & Northeast pour obtenir une évaluation et un accord écrit.

Voici quelques exemples de franchissement ou d'empiètement :

- Construction ou installation de nouvelles structures à proximité de l'emprise du pipeline
- Fonctionnement ou déplacement de véhicules ou d'équipements en dehors de la partie carrossable d'une autoroute ou d'une voie publique
- Développement de lotissements
- Installation d'un tuyau de drainage
- Croisement ou parallélisme entre le pipeline et des lignes électriques aériennes
- Maintenance des installations existantes
- Mener des activités de dynamitage dans un rayon de 300 m autour de l'emprise
- Toute construction, excavation ou tout développement à proximité de l'emprise du pipeline

Toutes les lignes métalliques hors circonscription doivent être évaluées pour vérifier leur impact potentiel sur notre système de protection de la corrosion.






Franchissements hors situation d'urgence :

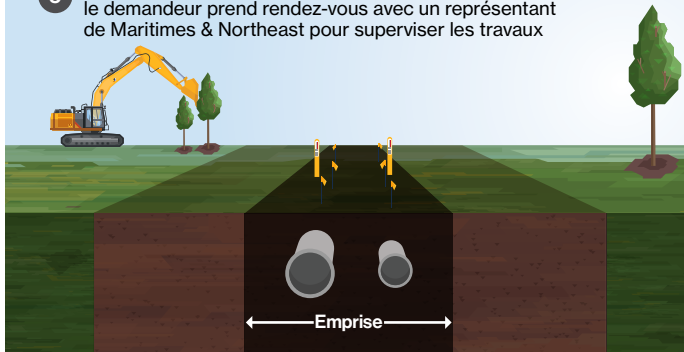
Si vous prévoyez de travailler sur l'emprise ou à proximité de celle-ci et que vous avez besoin d'informations sur nos lignes directrices, nos exigences ou si vous avez des questions concernant les franchissements, veuillez consulter le site enbridge.com/crossings ou envoyer un courriel à crossingscanada@enbridge.com.

Traverser l'emprise du pipeline en cas d'urgence :

Si un franchissement de l'emprise, notamment à l'aide d'équipements lourds ou par la mise en place d'un pont provisoire, est requis pour répondre à une urgence, vous devez appeler le numéro d'urgence d'Enbridge, car notre personnel sur le terrain doit en être informé.

Procédure de demande pour les franchissements et les empiètements

- 1  Veuillez télécharger le formulaire de demande via enbridge.com/crossings et l'envoyer à l'adresse crossingscanada@enbridge.com
- 2  Maritimes & Northeast Crossings procède à un examen interne de la demande
- 3  Le demandeur reçoit la notification de Maritimes & Northeast et signe le consentement
- 4  Après avoir signé le consentement, le demandeur visite le site cliquezavantdecreuser.com ou appelle le centre d'appel unique local pour faire localiser la ou les conduites de Maritimes & Northeast
- 5  Une fois les conduites localisées et marquées, le demandeur prend rendez-vous avec un représentant de Maritimes & Northeast pour superviser les travaux



Nos mesures de sécurité

La sécurité est notre priorité absolue. Chaque année, notre équipe investit des centaines de milliers d'heures pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de nos systèmes. Nous améliorons continuellement la sécurité grâce à des mesures telles que :



Programmes d'inspection et d'entretien préventif



Patrouilles aériennes et terrestres le long de l'emprise



Surveillance des pipelines 24 h/24



Vannes à arrêt automatique et contrôlées à distance



Formation et exercices d'intervention en cas d'urgence



Matériaux et revêtements de protection de haute qualité



Essais de pression sur tous les pipelines



Mesures de sécurité renforcées pour les passages d'eau et les zones sensibles

Notre engagement en matière de sécurité comprend des mesures spécifiques pour les pipelines situés dans des zones très peuplées et sensibles du point de vue de l'environnement.

Pour en savoir plus sur nos efforts de sécurisation des pipelines, consultez enbridge.com/safety.

Installation et usage

Les stations de comptage mesurent le débit des produits dans le pipeline.

Les sites de vannes contrôlent le flux de produits dans le pipeline.

Activités normales

Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.

Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.



Bien que la plupart des pipelines de Maritimes & Northeast soient enterrés, notre système comprend également d'autres types d'installations telles que des stations de comptage. Il est important que vous sachiez à quoi vous attendre dans le cadre des activités normales de ces installations.

Sécurité

Chez Maritimes & Northeast, la sécurité de notre personnel, de nos actifs et de nos communautés est une priorité. Les rapports faisant état d'une augmentation de l'activité criminelle, nous avons conscience que personne n'est à l'abri. Nous apprécions le rôle essentiel des intervenants d'urgence et des fonctionnaires dans le maintien de la sécurité et nous nous engageons à soutenir des actions et des rapports opportuns. Soyez vigilants et signalez immédiatement toute activité suspecte à proximité de nos infrastructures.



Maritimes & Northeast utilise le système de gestion des incidents (SGI) pour gérer les urgences. Ce système rassemble différentes agences en un seul endroit pour coordonner leur réponse.

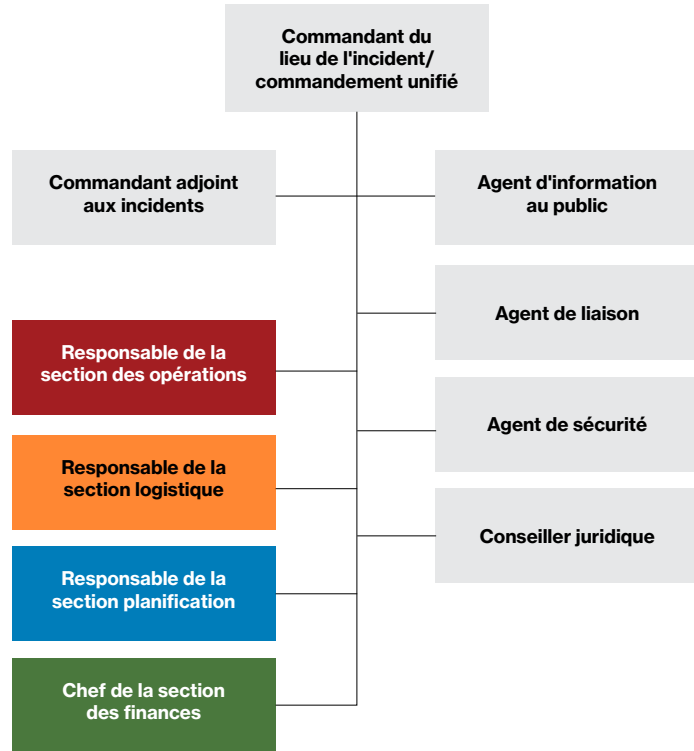
Le SGI est flexible, utilise une terminologie commune et attribue des rôles clairs afin de soutenir une réponse organisée et efficace.

Éléments de la gestion de l'intervention facilités par l'utilisation du SGI :

- Plan d'action en cas d'incident – il définit des objectifs, des stratégies et des ressources qui contribuent à la sécurité du public, des intervenants et de l'environnement
- Sécurité et sûreté du site
- Gestion de la circulation
- Maintien d'une zone d'exclusion
- Nettoyage et gestion des déchets
- Gestion de l'information au public

Des informations supplémentaires sur le SGI peuvent être obtenues sur la page web de l'Agence fédérale américaine de gestion des urgences à l'adresse training.fema.gov/emiweb/is/icsresource.

Aperçu du SGI de Maritimes & Northeast



Pour les répartiteurs du 911

Dans le cas improbable d'une urgence confirmée ou suspectée sur un pipeline, envoyez des intervenants locaux et contactez l'exploitant du pipeline.



Donnez les conseils suivants à l'appelant :

- **Quitter rapidement la zone**
Laisser tout équipement derrière soi et s'éloigner de la zone en se déplaçant face au vent (dans la direction opposée au vent). Éviter tout contact avec tout liquide ou gaz qui s'échappe.
- **Rester calme.** Le personnel d'intervention d'urgence et le personnel de l'entreprise ont été prévenus et arriveront dès que possible.
- **Évacuer si nécessaire.** Se rendre dans un centre d'évacuation désigné si l'on vous le demande. En cas de mise à l'abri à l'intérieur de locaux, fermer toutes les fenêtres et les portes et arrêter les systèmes de ventilation (par exemple, la climatisation, le chauffage).



Conseillez à l'appelant de NE PAS :

- Conduire ou démarrer un véhicule dans la zone
- Allumer des allumettes ou essayer d'éteindre un feu.
- Allumer ou éteindre tout appareil ou dispositif qui pourrait créer une étincelle, comme les téléphones, les interrupteurs, les systèmes d'entrée sans clé, les lampes de poche ou les appareils électroménagers, jusqu'à ce qu'ils soient dans un endroit sûr.
- Tenter d'actionner les vannes du pipeline.
- Rester dans un bâtiment si l'odeur est plus forte à l'intérieur qu'à l'extérieur.



Le rôle de l'intervenant local

Outre le contrôle de la circulation, la sécurisation du site et la lutte contre les incendies secondaires, les intervenants locaux apportent souvent leur aide en effectuant les actions suivantes :

- Prendre les contacts appropriés s'il apparaît que l'incident de pipeline a des répercussions sur d'autres agences, installations ou autorités locales
- Gérer la recherche et les opérations de sauvetage
- Assurant les premiers soins
- Coordonner un plan d'intervention d'urgence communautaire, déterminer si une évacuation est justifiée (la rendre obligatoire, le cas échéant) et désigner un centre d'évacuation

Le saviez-vous?

En contactant l'exploitant du pipeline dès que possible, nous pouvons interrompre le flux de produits et procéder aux notifications nécessaires.

Formation gratuite pour les équipes d'intervention d'urgence et les répartiteurs 911

Les intervenants en cas d'urgence et responsables de la sécurité publique dans les zones d'opération de Maritimes & Northeast peuvent accéder à la formation en ligne sur les urgences liées aux pipelines de la NASFM (National Association of State Fire Marshals) sur la page nasfm-training.org/pipeline. Une certification est fournie une fois le programme terminé. Maritimes & Northeast est conscient que les plateformes de formation en ligne ne sont disponibles qu'en anglais. Si vous êtes dans une région desservie par Maritimes & Northeast et que vous avez besoin d'une formation en français pour les intervenants en cas d'urgence, veuillez envoyer un courriel à l'adresse cdnpublicawareness@enbridge.com.

Programme de subvention des premiers intervenants pour la sécurité des communautés

Dans les communautés dans lesquelles nous travaillons, Maritimes & Northeast offre des subventions annuelles aux organismes chargés des interventions d'urgence. Ces subventions peuvent être utilisées pour l'achat d'équipement ou la formation afin d'aider les organisations à répondre efficacement aux urgences liées aux pipelines.

Pour plus d'information, visitez enbridge.com/safecommunity.

Plans d'intervention d'urgence

Nos plans d'intervention d'urgence sont mis à la disposition des responsables locaux des mesures d'urgence dans les régions où nous opérons. Les plans sont accessibles en ligne à l'adresse emergencyresponderinfo.com.

Si vous avez des questions, si vous voulez demander une carte de votre région ou si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur nos plans d'intervention d'urgence, veuillez envoyer un courriel à l'adresse erinfo@enbridge.com.

Liens vers de plus amples informations

De plus amples informations sur notre programme de gestion des urgences sont accessibles à l'adresse enbridge.com/emergencymanagement.

Pour obtenir des ressources supplémentaires, des détails sur les exercices d'intervention d'urgence dans votre région, pour parler à un représentant d'Enbridge ou pour organiser une présentation d'Enbridge lors de votre prochaine réunion, veuillez appeler le 1 877 640-8665 ou nous envoyer un courriel à l'adresse cdnpublicawareness@enbridge.com.



Dans le cas improbable d'une urgence liée à un pipeline, nous collaborerons avec les services d'intervention d'urgence pour résoudre la situation de manière sûre et efficace.

REC

cer-rec.gc.ca

Brochure de la REC



Veuillez balayer le code QR pour consulter la brochure « Vivre et travailler à proximité d'un pipeline » de la REC.

Sensibilisation aux risques et mesures de prévention

Il est important de garder à l'esprit que le gaz naturel transporté dans le réseau de Maritimes & Northeast est inflammable, dangereux et explosif dans certaines conditions.

Les pipelines fonctionnent sous haute pression et transportent de grands volumes de gaz, ce qui peut présenter des risques importants en cas d'incident.

Dans le cas peu probable d'une urgence, les représentants de Maritimes & Northeast fourniront des fiches de données de sécurité pour le produit contenu dans le pipeline afin d'aider les intervenants. Ces fiches comportent des renseignements sur la classification réglementaire, les risques pour la santé, la toxicité, les premiers secours et la gestion des incendies pour les produits transportés dans le pipeline.

Le tableau ci-dessous fournit des informations générales sur les produits transportés par les pipelines de Maritimes & Northeast. De plus amples informations sur les caractéristiques des produits sont disponibles à l'adresse enbridge.com/publicsafetyinfo.

Caractéristiques du gaz naturel

Apparence	• Mélange combustible d'hydrocarbures gazeux inodore.
Odeur	• Le gaz naturel a généralement une légère odeur de produit pétrolier, semblable à celle du diesel, du pétrole ou du propane. Toutefois, lorsque le gaz naturel est distribué dans les foyers et les entreprises, le distributeur ajoute un produit odorant pour renforcer l'odeur du gaz et faciliter la détection des fuites.
Comportement particulier	<ul style="list-style-type: none"> • Faible densité et plus léger que l'air. • Dans un espace ouvert, il s'élève dans l'atmosphère et se dissipe. • Dans un espace clos, il se concentre d'abord en hauteur.

Intervenir en cas d'incident lié au gaz naturel

Dans le cas improbable d'une situation d'urgence impliquant du gaz naturel, évacuez tout le personnel non nécessaire et portez l'équipement de protection individuelle approprié. Contactez immédiatement Maritimes & Northeast pour que nous puissions arrêter le flux de produits et permettre à tout feu éventuel de s'éteindre. **NE PAS ACTIONNER LES VANNES DU PIPELINE**

Pour en savoir plus sur les risques et les interventions d'urgence en matière de pipelines, suivez la formation gratuite en ligne sur le site mypipelinetraining.com.

Êtes-vous prêt à réagir à une urgence pipelinrière?

En tant que responsable d'une situation d'urgence ou fonctionnaire, il est important de connaître la présence des pipelines de Maritimes & Northeast dans votre région et de savoir comment réagir de manière sûre et efficace en cas d'urgence pipelinrière.

En envoyant un courriel à cdnpublicawareness@enbridge.com, vous pouvez demander des informations sur les pipelines :

- emplacement
- taille
- contenu transporté

Maritimes & Northeast Pipeline

Maritimes & Northeast Pipeline est un pipeline de transmission principal de 1 432 km, conçu pour transporter du gaz naturel depuis des développements au large de la Nouvelle-Écosse vers les marchés des provinces maritimes canadiennes et du nord-est des États-Unis. Baptisée Maritimes & Northeast Pipeline, cette coentreprise composée d'Enbridge Inc. (77,53 %), d'Emera Inc. (12,92 %) et d'ExxonMobil (9,55 %) est installée à Halifax en Nouvelle-Écosse et possède également des bureaux administratifs à Waltham dans le Massachusetts.

La sensibilisation aujourd'hui, pour la sécurité demain

L'avenir ne se résume pas qu'à l'énergie que nous transportons. C'est notre engagement à renforcer la communauté et à protéger l'environnement, en veillant à ce que les lieux où nous vivons et travaillons soient sûrs et dynamiques.



Demain est en marche^{MC}

Veuillez balayer le code QR pour en savoir plus sur Enbridge et la transition énergétique.

Assurer la sécurité des pipelines

Le programme de gestion de l'intégrité de Maritimes & Northeast vise à assurer la sécurité des pipelines grâce à un processus par étapes. Il s'agit notamment de collecter des données, de vérifier les risques, d'effectuer des inspections et de prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les problèmes.

Programme de prévention des dommages

Maritimes & Northeast dispose d'un programme de prévention des dommages conforme aux directives provinciales et fédérales. L'objectif de ce programme est d'éviter que les travaux d'excavation n'endommagent les installations de nos pipelines.

Pour en savoir plus sur notre programme de prévention des dommages, visitez enbridge.com/damageprevention.

Exigences et sanctions de la Régie de l'énergie du Canada

Les pipelines de Maritimes & Northeast sont réglementés par la Régie de l'énergie du Canada (REC), qui applique les normes et règlements de sécurité, notamment la Loi sur la Régie de l'énergie du Canada (CER Act), le Règlement de la Régie de l'énergie du Canada sur la prévention des dommages aux pipelines – Autorisations et règlements sur la prévention des dommages aux pipelines – Obligations des sociétés pipelinrières de la Régie de l'énergie du Canada.

Les activités telles que la perturbation du sol et les travaux de construction sur l'emprise sont soumises à ces réglementations.

Les infractions doivent être signalées, les amendes maximales étant de 25 000 dollars pour les particuliers et de 100 000 dollars pour les entreprises par infraction.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de la REC à l'adresse cer-rec.gc.ca.

Activités municipales d'exploitation et d'entretien

Les activités municipales d'entretien peuvent se dérouler sans le consentement du propriétaire du pipeline, conformément aux lignes directrices de la CER. Pour plus de détails, consultez le document CER « Damage Prevention Guidance for Municipal Operations and Maintenance Activities » (Guide de prévention des dommages pour les activités municipales d'exploitation et d'entretien). Les services de travaux publics doivent savoir quelles sont les activités qui nécessitent l'approbation de la compagnie pipelinrière afin d'en faire la demande à l'avance.

Informations de contact importantes

**Cliquez
Avant
de Creuser**



Si vous remarquez une activité suspecte ou une odeur anormale, appelez le 911 et le numéro d'urgence 24 h/24 de Maritimes & Northeast.

1 888 619-6677

Si vous avez une question non urgente concernant notre :

- Programme de prévention des dommages
- Programme de gestion de l'intégrité
- Intervention d'urgence
- Opérations dans votre région

veuillez appeler notre équipe de sensibilisation du public au **1 877 640-8665**.



Ligne d'assistance pour les terrains et les emprises
1 800 668-2951



landcontactcan@enbridge.com
cdnpublicawareness@enbridge.com



mnpp.com
enbridge.com/publicawareness



facebook.com/enbridge

Appelez ou cliquez avant de creuser
Cliquezavantdecreuser.com

Atlantic Dig Safe/Info-Excavation
1 866 344-5463
atlanticdigsafe.ca

Liens vers de plus amples informations
Les informations relatives à la sécurité publique sont disponibles à l'adresse suivante **enbridge.com/publicsafetyinfo**.

Pour consulter les cartes des pipelines de Maritimes & Northeast dans votre région, consultez la page **enbridge.com/map**.



Version en ligne

Une version électronique de cette brochure est disponible en balayant ce code QR ou en visitant le site **enbridge.com/brochures**.



Enquête

Vos commentaires sont importants. Balayez le code QR ou visitez **enbridge.com/surveys** pour répondre à une courte enquête.